



Date d'édition : 11.06.2013 Numéro de version 1 Révision: 11.06.2013

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: Alphamatic Fruité (agrume)
- · Code du produit / Formule: 2261Z
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / de la préparation: Produit dentaire
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :
- · Producteur/fournisseur:

SEPTODONT.

58 rue du Pont de Creteil 94100 Saint Maur des Fosses

France

Téléphone: +33(0)149767000 Fax: +33(0)148855401 msds@septodont.com http://www.septodont.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

France (ORFILA 24h/24) - Tel: +33 (0)1 45 42 59 59 EU Tel: 112

Belgique - Tel: 32 070/245 245

SECTION 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :



GHS02

Flam. Aerosol 1 H222 Aérosol extrêmement inflammable.



GHS09

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

GHS07

Skin Sens. 1

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

· Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE :



Xi; Sensibilisant

R43:

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.



F+; Extrêmement inflammable

R12:

Extrêmement inflammable.



N; Dangereux pour l'environnement

(suite page 2)



Page: 2

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 11.06.2013 Numéro de version 1 Révision: 11.06.2013

Nom du produit: Alphamatic Fruité (agrume)

(suite de la page 1)

R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Attention! Récipient sous pression.

· Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles, complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger :







GHS02

S02 GHS07 GHS09

- · Mention d'avertissement : Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

(R)-p-mentha-1,8-diène

pin-2(3)-ène

beta pinène

Citral

· Mentions de danger :

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

· Conseils de prudence :

Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P391 Recueillir le produit répandu.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

(suite page 3



Page: 3

Date d'édition : 11.06.2013 Numéro de version 1 Révision: 11.06.2013

Nom du produit: Alphamatic Fruité (agrume)

(suite de la page 2)

- · 2.3 Autres dangers :
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB :
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Co	omposition/in	formations sur l	es composants
02202101	, p 0 0 0 0 0 0 0 10, 010	011110000000000000000000000000000000000	ob composition

- · 3.2 Caractérisation chimique: Mélange
- · Description: Préparation: composée des substances indiquées ci-après.

Composants dangereux:		
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Numéro index: 601-004-00-0 RTECS: EJ 4200000	butane (≤ 0.1 % butadiene) F+ R12 Flam. Gas 1, H220; Press. Gas, H280	50-100%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9	propane F+ R12 Flam. Gas 1, H220; Press. Gas, H280	25-50%
CAS: 5989-27-5 EINECS: 227-813-5 Numéro index: 601-029-00-7 RTECS: GW 6360000	(R)-p-mentha-1,8-diène Xi R38; Xi R43; N R50/53 R10 ♠ Flam. Liq. 3, H226; ♠ Asp. Tox. 1, H304; ♠ Aquatic Chronic 1, H410; ♠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	2,5-10%
EINECS: 200-661-7	propane-2-ol Xi R36;	2,5-10%
CAS: 123-35-3 EINECS: 204-622-5 RTECS: RG 5365000	7-méthyl-3-méthyleneocta-1,6-diène R10 🏇 Flam. Liq. 3, H226	≤2,5%
CAS: 80-56-8 EINECS: 201-291-9	pin-2(3)-ène Xn R65; Xi R43; N R50/53 R10 ♠ Flam. Liq. 3, H226; ♠ Asp. Tox. 1, H304; ♠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ♠ Skin Sens. 1, H317	≤2,5%
CAS: 127-91-3 EINECS: 204-872-5	beta pinène Xn R65; Xi R43; N R50/53 R10 ♠ Flam. Liq. 3, H226; ♠ Asp. Tox. 1, H304; ♠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ♠ Skin Sens. 1, H317	≤1%
	Citral ■ Xi R38; Xi R43 ◆ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	≤1%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.



Date d'édition : 11.06.2013 Numéro de version 1 Révision: 11.06.2013

Nom du produit: Alphamatic Fruité (agrume)

(suite de la page 3)

Page: 4

SECTION 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours :
- · Après inhalation excessive:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

- · Après ingestion: En cas de troubles, si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie :

- · 5.1 Moyens d'extinction: CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- · Produits extincteurs à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers :
- · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

· 6.4 Référence à d'autres sections :

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage:

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

· Préventions des incendies et des explosions:



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

(suite page 5)



Page: 5

Date d'édition : 11.06.2013 Numéro de version 1 Révision: 11.06.2013

Nom du produit: Alphamatic Fruité (agrume)

(suite de la page 4)

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

- · Indications concernant le stockage commun : Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.

Stocker au frais et au sec dans des contenants bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle :

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · 8.1 Paramètres de contrôle :

· Composants p	résentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:			
106-97-8 buta	ne (≤ 0.1 % butadiene) (50-100%)			
VME (France)	1900 mg/m³, 800 ppm			
VME (Suisse)	$1900 \text{ mg/m}^3, 800 \text{ ppm}$			
74-98-6 propa	74-98-6 propane (25-50%)			
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 7200 mg/m³, 4000 ppm Valeur à long terme: 1800 mg/m³, 1000 ppm			
5989-27-5 (R)	-p-mentha-1,8-diène (2,5-10%)			
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 220 mg/m³, 40 ppm Valeur à long terme: 110 mg/m³, 20 ppm			
67-63-0 propa	67-63-0 propane-2-ol (2,5-10%)			
VME (France)	Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm			
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 1000 mg/m³, 400 ppm Valeur à long terme: 500 mg/m³, 200 ppm			
· Composants p	résentant des valeurs limites biologiques:			
67-63-0 propa	ne-2-ol (2,5-10%)			
	25 mg/l Untersuchungsmaterial: Urin Probennahmezeitpunkt: Expositionsende bzw. Schichtende Biol. Parameter: Aceton 25 mg/l Untersuchungsmaterial: Vollblut Probennahmezeitpunkt: Expositionsende bzw. Schichtende			
•	(suite page 6)			

(suite page 6)



Page: 6

Date d'édition : 11.06.2013 Numéro de version 1 Révision: 11.06.2013

Nom du produit: Alphamatic Fruité (agrume)

(suite de la page 5)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition :
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· Protection respiratoire:



En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

· Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

· Matériau des gants :

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales

· Aspect:

Forme: Aérosol

Couleur: Selon désignation produit

Odeur: CaractéristiqueSeuil olfactif: Non déterminé.

· valeur du pH: Non déterminé.

· Changement d'état

Point de fusion: Non déterminé.

Point d'ébullition: 82 °C

Point éclair : 0-35 °C

· Inflammabilité (solide, gazeux): Non applicable.

· Température d'auto inflammation: 250 °C

(suite page 7)



Page: 7

Date d'édition : 11.06.2013 Numéro de version 1 Révision: 11.06.2013

Nom du produit: Alphamatic Fruité (agrume)

	(suite de la page
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion:	Non déterminé.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	1,5 Vol %
Supérieure:	10,9 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	8300 hPa
· Densité:	Non déterminée.
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur.	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation	Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec	
l'eau:	Dispersable
· Coefficient de partage (n-octanol/	eau): Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
VOC(CE):	95,00 %
9.2 Autres informations :	Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité :
- · 10.2 Stabilité chimique :
- · Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Réactions aux agents d'oxydation.
- · 10.4 Conditions à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone

SECTION 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë :
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diène

Oral LD50 4400 mg/kg (rat)

- · Effet primaire d'irritation :
- · de la peau: Pas d'effet d'irritation.
- · des yeux: Pas d'effet d'irritation.
- · Sensibilisation: Sensibilisation possible par contact avec la peau.

(suite page 8)



Page: 8

Date d'édition : 11.06.2013 Numéro de version 1 Révision: 11.06.2013

Nom du produit: Alphamatic Fruité (agrume)

(suite de la page 7)

· Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants: Irritant

SECTION 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Effets écotoxiques:
- · Remarque: Toxique chez les poissons.
- · Autres indications écologiques :
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant



Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination :

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets :
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- · Emballages non nettoyés
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14: Informations relatives au transport		
· 14.1 No ONU · ADR, IMDG, IATA	UN1950	
· 14.2 Nom d'expédition des Nations unies		
$\cdot ADR$	1950 AÉROSOLS, DANGEREUX POUR	
	L'ENVIRONNEMENT	
· IMDG	AEROSOLS (DIPENTENE, alpha-PINENE), MARINE	
	POLLUTANT	
· IATA	AEROSOLS, flammable	

(suite page 9)



Page: 9

Date d'édition : 11.06.2013 Numéro de version 1 Révision: 11.06.2013

Nom du produit: Alphamatic Fruité (agrume)

(suite de la page 8) · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport $\cdot ADR$ · Classe 2 5F Gaz. · Étiquette 2.1 · IMDG · Class 2.1 · Label 2.1 \cdot IATA · Class 2.1 · Label 2.1 · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA néant · 14.5 Dangers pour l'environnement: Le produit contient matières dangereuses pour *l'environnement : (R)-p-mentha-1,8-diène* · Polluant marin: Signe conventionnel (poisson et arbre) · Marquage spécial (ADR): Signe conventionnel (poisson et arbre) · 14.6 Précautions particulières à prendre par Attention: Gaz. l'utilisateur · Code danger: · No EMS: F-D,S-U· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable. · Indications complémentaires de transport: · Quantités limitées (LQ) 1L2 · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels DUN1950, AÉROSOLS, DANGEREUX POUR · ''Règlement type'' de l'ONU: L'ENVIRONNEMENT, 2.1



Page : 10

Date d'édition : 11.06.2013 Numéro de version 1 Révision: 11.06.2013

Nom du produit: Alphamatic Fruité (agrume)

(suite de la page 9)

SECTION 15: Informations réglementaires

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- R10 Inflammable.
- R11 Facilement inflammable.
- R12 Extrêmement inflammable.
- R36 Irritant pour les yeux.
- R38 Irritant pour la peau.
- R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- *R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.*

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

 $VOC: Volatile\ Organic\ Compounds\ (USA,\ EU)$

 $LC 50: Lethal\ concentration, 50\ percent$

LD50: Lethal dose, 50 percent

ZD.